



Conflent Canigó

Communauté de communes

Commission des finances 25 novembre 2021

ORDRE DU JOUR

- Subvention d'équilibre restauration scolaire
- Conseil départemental : Solde subvention déficit restauration scolaire
- Ouverture anticipée de crédits
- CLECT : Rapport charges transférées commune de Fontpédrouse
- CLECT : Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation
- Tarifs 2022
- Redevance spéciale 2022
- Avenant à la convention de mise à disposition avec la commune d'Olette
- Questions diverses

Subvention d'équilibre budget annexe de la restauration scolaire

Dans le cadre de l'équilibre du budget annexe de la restauration scolaire, le budget principal reverse l'équivalent des charges transférées par les communes correspondant aux anciennes contributions aux SIS.

Le montant versé sera déterminé au vu de l'équilibre du budget annexe à l'issue de l'exercice budgétaire dans la limite de 275 000€.

Conseil Départemental : participation au déficit et à l'investissement

Comme chaque année, le Conseil Départemental verse une subvention équivalent au montant du déficit lié à la restauration scolaire des collégiens.

Un acompte de 150 000€ a été versé suite à la convention passée en juillet. Le solde de la contribution au déficit de fonctionnement d'un montant de 44 915,77€ sera versé dès que le vote de l'assemblée départemental sera intervenu courant novembre.

Concernant les acquisitions pour le restaurant scolaire, la liste de renouvellement d'équipements pour 2021 a été transmise au Conseil Départemental qui prend en charge sa quote-part pour un montant de 17 417€ au vu des facturations, le vote devant lui aussi intervenir en novembre.

Ouverture des crédits avant vote

Le budget 2022 fera l'objet d'un vote en avril 2022. Afin de permettre le bon fonctionnement des services entre le 1^{er} janvier et le vote du budget 2022, il est proposé d'autoriser l'ouverture des crédits avant vote.

Les crédits ouverts correspondront :

- En fonctionnement à l'équivalent des crédits votés sur l'année 2021 en budget primitif, auquel s'ajoutent les décisions modificatives.
- En investissement au quart des crédits votés en 2021 à l'exclusion des crédits de restes à réaliser et des crédits votés sur autorisations de programme. Pour ces dernières, les montants votés en crédits de paiement pour 2022 permettront de couvrir les besoins jusqu'au vote.

Ouverture des crédits avant vote

OUVERTURE ANTICIPEE 2022 BUDGET PRINCIPAL	CREDITS 2021	CREDITS A OUVRIR
20 - Immobilisations incorporelles	199 162,00	49 790,50
204 - Subventions d'équipement	543 265,00	135 816,25
21 - Immobilisations corporelles	611 598,00	152 899,50
23 - immobilisations en cours	2 376 736,00	594 184,00
DEPENSES REELLES	3 730 761,00	932 690,25

OUVERTURE ANTICIPEE 2022 BA RESTAURATION SCOLAIRE	CREDITS 2021	CREDITS A OUVRIR
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00	1 250,00
204 - Subventions d'équipement	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	75 500,00	18 875,00
23 - immobilisations en cours	0,00	0,00
DEPENSES REELLES	80 500,00	20 125,00

OUVERTURE ANTICIPEE 2022 BA OM	CREDITS 2021	CREDITS A OUVRIR
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 - Subventions d'équipement	100 000,00	25 000,00
21 - Immobilisations corporelles	206 000,00	51 500,00
23 - immobilisations en cours	312 120,00	78 030,00
DEPENSES REELLES	618 120,00	154 530,00

CLECT : rapport sur les transferts de charges pour la compétence scolaire de la commune de Fontpédrouse

➤ Rappel :

Au 1^{er} janvier 2019, la compétence construction, entretien et fonctionnement des écoles préélémentaires et élémentaires a été transférée à la CC Conflent Canigò.

La commune de Fontpédrouse a transféré à ce titre son école pour les montants suivants :

- Charges : 32 350 €
- Recettes : 0 €

Les charges liées à la restauration scolaire, à la participation à l'investissement pour les écoles resteront inchangées.

➤ Évolution de la situation :

À la rentrée de septembre 2021, l'école de Fontpédrouse a été fermée du fait du nombre trop faibles d'enfants.

Les enfants seront alors scolarisés à l'école d'Olette.

CLECT : rapport sur les transferts de charges pour la compétence scolaire de la commune de Fontpédrouse

➤ Afin de prendre en compte cette situation particulière et après en avoir été saisi par la commune de Fontpédrouse, il est proposé de modifier le calcul des charges transférées en utilisant la méthode employée en 2019 pour le transfert des frais de scolarité.

Pour ce faire, l'effectif moyen retenu des 3 dernières années pour l'école de Fontpédrouse est le suivant :

- 2017/2018 : 11 enfants
- 2018/2019 : 8 enfants
- 2019/2020 : 6 enfants

Moyenne : 8,3

Lors du transfert le coût de frais de scolarité retenu pour l'école d'Olette était le suivant :
1 324€/enfant.

Le transfert de charges proposé pour la commune de Fontpédrouse serait donc de 10 989€ en lieu et place des 32 350€ retenus actuellement.

CLECT : rapport sur les transferts de charges pour la compétence scolaire de la commune de Fontpédrouse

Après ce calcul de charges transférées, l'attribution de compensation 2022 évoluerait comme suit :

- Attribution de compensation 2021 : 58 970€
- Attribution de compensation 2022 : $58\,970\text{€} + 32\,350\text{€} - 10\,989\text{€} = 80\,331\text{€}$

CLECT : rapport sur les transferts de charges pour la compétence scolaire de la commune de Fontpédrouse

- Il appartient au seul conseil municipal de Fontpédrouse de se prononcer sur le rapport de la CLECT fixant ses nouvelles charges transférées et l'attribution de compensation qui en découle.
- Conformément à l'article L1609 nonies C, le conseil municipal a un délai de 3 mois pour se prononcer, à défaut, le rapport sera réputé validé.

CLECT : rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

L'article 148 de la loi de finances pour 2017 expose que tous les 5 ans, le Président de la Communauté doit présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI.

Ce rapport peut être proposé en lien avec la CLECT.

A ce titre, il est proposé aux membres de la commission de porter un avis et éventuellement des propositions d'évolution concernant les transferts de charges et les attributions de compensation en résultant au regard du coût réel des compétences.

L'évaluation des compétences s'établit sur le dernier exercice clos soit 2020. Par ailleurs, afin de transmettre l'information la plus complète possible, il sera proposé de faire état de l'ensemble des transferts intervenus, et pas seulement ceux résultant des 5 dernières années.

CLECT : rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

➤ Évolution globale des attributions de compensation :

	AC 2009 CORRIGEE	AC 2010	AC 2011 CORRIGEE	AC 2013 CORRIGEE	AC 2014	AC 2015 CORRIGEE	AC 2016 CORRIGEE	AC A PARTIR DE 2019
Arboussols	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	21 218 €	21 218 €	8 448 €
Baillestavy	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-13 161 €
Campôme	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-11 162 €
<i>Campoussy*</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	8 785 €	8 785 €	8 785 €	7 080 €
Canaveilles	55 245 €	55 245 €	55 245 €	55 772 €	55 772 €	55 772 €	55 772 €	51 137 €
Casteil	0 €	0 €	8 020 €	9 210 €	9 210 €	9 210 €	12 510 €	4 438 €
Catllar	-10 309 €	-10 309 €	-10 459 €	-7 620 €	-7 620 €	-7 620 €	-7 620 €	-84 034 €
Clara-Villerach	3 494 €	3 494 €	3 365 €	5 065 €	5 065 €	5 065 €	5 065 €	-13 441 €
Codalet	3 366 €	3 366 €	3 189 €	4 702 €	4 702 €	4 702 €	4 702 €	-21 592 €
Conat	0 €	0 €	0 €	591 €	591 €	591 €	591 €	-3 523 €
Corneilla-de- Conflent	0 €	0 €	0 €	0 €	73 882 €	73 882 €	73 882 €	35 706 €
Escaro	0 €	0 €	0 €	507 €	507 €	507 €	507 €	-9 679 €
Espira-de-Conflent	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 849 €	5 849 €	-3 878 €
Estoher	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 255 €	1 255 €	-8 953 €
Eus	4 825 €	4 825 €	4 660 €	6 394 €	6 394 €	6 394 €	6 394 €	-24 974 €
Fillols	14 102 €	14 102 €	14 102 €	15 309 €	15 309 €	15 309 €	15 309 €	5 055 €
Finestret	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 135 €	1 135 €	-9 473 €
Fontpédrouse	95 747 €	95 747 €	95 747 €	98 858 €	98 858 €	98 858 €	98 858 €	58 970 €

CLECT : rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

➤ Évolution globale des attributions de compensation :

	AC 2009 CORRIGEE	AC 2010	AC 2011 CORRIGEE	AC 2013 CORRIGEE	AC 2014	AC 2015 CORRIGEE	AC 2016 CORRIGEE	AC A PARTIR DE 2019
Fuilla	84 645 €	84 645 €	84 645 €	86 634 €	86 634 €	86 634 €	86 634 €	26 905 €
Joch	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	647 €	647 €	-30 681 €
Jujols	216 €	216 €	216 €	709 €	709 €	709 €	1 821 €	-87 €
Mantet	3 862 €	3 862 €	3 862 €	4 168 €	4 168 €	4 168 €	4 168 €	1 593 €
Marquixanes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-3 108 €	-3 108 €	-64 650 €
Los Masos	-6 783 €	-6 783 €	-6 873 €	-4 391 €	-4 391 €	-4 391 €	-4 391 €	-79 879 €
Molitg-les-Bains	48 768 €	48 768 €	48 678 €	51 517 €	51 517 €	51 517 €	52 424 €	26 928 €
Mosset	-4 937 €	-4 937 €	-5 027 €	-2 477 €	-2 477 €	-2 477 €	-2 477 €	-57 871 €
Nohèdes	4 788 €	4 788 €	4 428 €	5 244 €	5 244 €	5 244 €	5 244 €	1 188 €
Nyer	53 056 €	53 056 €	53 056 €	54 246 €	54 246 €	54 246 €	54 246 €	46 770 €
Olette	48 997 €	48 997 €	48 997 €	51 615 €	51 615 €	51 615 €	51 615 €	1 720 €
Oreilla	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 559 €
Prades	1 020 345 €	842 865 €	842 865 €	869 215 €	869 215 €	869 215 €	755 835 €	-192 648 €
Py	2 012 €	2 012 €	2 012 €	2 862 €	2 862 €	2 862 €	2 862 €	-4 044 €
Ria-Sirach	150 698 €	150 698 €	150 458 €	155 558 €	155 558 €	155 558 €	155 558 €	-3 537 €
Rigarda	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 566 €	4 566 €	-70 504 €
Sahorre	11 120 €	11 120 €	11 120 €	13 738 €	13 738 €	13 738 €	13 738 €	-38 021 €
Serdinya	117 824 €	117 824 €	117 824 €	120 323 €	120 323 €	120 323 €	120 323 €	91 767 €
Souanyas	3 426 €	3 426 €	3 426 €	3 834 €	3 834 €	3 834 €	3 834 €	-1 076 €
Sournia*	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-6 086 €	-5 882 €	-73 980 €

CLECT : rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

➤ Évolution globale des attributions de compensation :

	AC 2009 CORRIGEE	AC 2010	AC 2011 CORRIGEE	AC 2013 CORRIGEE	AC 2014	AC 2015 CORRIGEE	AC 2016 CORRIGEE	AC A PARTIR DE 2019
Tarerach	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 333 €	4 333 €	609 €
Taurinya	1 258 €	1 258 €	814 €	2 293 €	2 293 €	2 293 €	2 293 €	-62 312 €
Thuès-Entre-Valls	46 224 €	46 224 €	46 224 €	47 397 €	47 397 €	47 397 €	47 397 €	41 589 €
Tréviach	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 184 €	2 184 €	-12 358 €
Urbanya	0 €	0 €	0 €	370 €	370 €	370 €	370 €	-4 024 €
Valmanya	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 789 €	1 789 €	-1 926 €
Vernet-les-Bains	0 €	0 €	0 €	0 €	159 520 €	186 313 €	114 436 €	-180 150 €
Villefranche-de- Conflent	49 890 €	49 890 €	49 755 €	51 132 €	51 132 €	51 132 €	35 468 €	3 133 €
Vinça	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-35 015 €	-38 774 €	-299 291 €
TOTAL	1 801 879 €	1 624 399 €	1 630 349 €	1 702 775 €	1 944 962 €	1 970 522 €	1 771 364 €	-969 430 €

**Sortie des communes de Campoussy et de Sournia au 1^{er} janvier 2020*

CLECT : rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

- Compétences transférées à la Communauté de communes du Conflent ou de Vinça-Canigou, puis reprises par les communes :
 - Éclairage public
 - Multiple rural à Baillestavy
 - Rocade
 - Immeuble Prades à Vinça
 - Salle polyvalente de Vinça

CLECT : rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

➤ Compétences transférées à la Communauté de communes du Conflent :

	FOURRIERE ANIMALE	DFCI	SENTIERS RANDONNEE	ECOLE DE MUSIQUE	SERVICE INSTRUCTION ACTES URBANISME	CRECHE	ENFANCE JEUNESSE	PISCINE	MEDIATHEQUE	TRANSFERT AGENT	TOURISME	ECOLES	SDIS	RESTAURATION SCOLAIRE
Arboussols	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 717	2 243	1 810
Baillestavy	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 881	1 894	3 385
Campôme	154	325	285	220	0	0	1 472	0	0	0	0	6 167	3 627	1 368
Canaveilles	81	0	0	0	0	0	660	0	0	0	0	1 902	2 296	437
Casteil	176	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-3 300	3 347	3 162	1 564
Catllar	923	0	150	1 318	0	0	11 638	0	0	0	0	46 053	15 848	14 512
Clara-Villerach	230	0	129	328	0	0	0	0	0	0	0	11 295	4 209	3 002
Codalet	517	0	177	738	0	0	0	0	0	0	0	14 012	7 773	4 508
Conat	63	0	0	90	0	0	0	0	0	0	0	1 674	1 761	679
Corneilla-de-Conflent	666	0	0	0	0	0	5 903	0	0	0	0	21 665	11 014	5 497
Escaro	118	0	0	0	0	0	1 040	0	0	0	0	6 072	2 792	1 322
Espira-de-Conflent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 724	3 517	1 485
Estoher	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 945	3 543	1 720
Eus	546	0	165	0	0	0	0	0	0	0	0	17 745	9 115	4 508
Fillols	200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 921	4 206	2 127
Finestret	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 860	3 852	1 895
Fontpédrouse	176	0	0	0	0	0	2 695	0	0	0	0	33 000	5 393	1 495

CLECT : rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

➤ Compétences transférées à la Communauté de communes du Conflent :

	FOURRIERE ANIMALE	DFCI	SENTIERS RANDONNEE	ECOLE DE MUSIQUE	SERVICE INSTRUCTION ACTES URBANISME	CRECHE	ENFANCE JEUNESSE	PISCINE	MEDIATHEQUE	TRANSFERT AGENT	TOURISME	ECOLES	SDIS	RESTAURATION SCOLAIRE
Fuilla	462	0	0	0	0	0	4 235	0	0	0	0	46 093	7 760	5 876
Joch	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 569	4 154	7 605
Jujols	60	0	0	0	0	0	214	0	0	0	-1 112	230	1 149	529
Mantet	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 322	897	357
Marquixanes	968	0	0	0	0	0	46 032	0	0	0	0	53 592	7 950	0
Los Masos	836	0	90	0	0	0	11 800	0	0	0	0	52 112	12 532	10 845
Molitg-les-Bains	291	0	90	416	0	0	2 208	0	0	0	-907	9 610	9 641	6 245
Mosset	413	4 338	90	592	0	0	8 836	0	0	0	0	42 167	9 719	3 508
Nohèdes	88	0	360	126	0	0	0	0	0	0	0	1 413	1 873	771
Nyer	154	1 076	0	0	0	0	428	0	0	0	0	1 896	3 809	1 771
Olette	491	0	0	0	0	0	6 800	0	0	0	0	28 229	17 296	4 370
Oreilla	21	0	0	0	0	0	642	0	0	0	0	468	907	184
Prades	8 841	0	0	12 630	66 700	68 009	187 150	52 200	177 480	0	113 380	677 959	197 154	73 370
Py	154	0	0	0	0	0	1 300	0	0	0	0	2 480	3 322	1 104
Ria-Sirach	1 611	1 000	240	0	0	0	25 812	0	0	0	0	111 879	28 510	18 706
Rigarda	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 923	4 961	21 185
Sahorre	494	0	0	0	0	0	6 200	0	0	0	0	37 975	9 345	4 439
Serdinya	332	0	0	0	0	0	6 278	0	0	0	0	19 385	6 239	2 932
Souanyas	38	0	0	0	0	0	428	0	0	0	0	3 342	1 073	495

CLECT : rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

➤ Compétences transférées à la Communauté de communes du Conflent :

	FOURRIERE ANIMALE	DFCI	SENTIERS RANDONNEE	ECOLE DE MUSIQUE	SERVICE INSTRUCTION ACTES URBANISME	CRECHE	ENFANCE JEUNESSE	PISCINE	MEDIATHEQUE	TRANSFERT AGENT	TOURISME	ECOLES	SDIS	RESTAURATION SCOLAIRE
Tarerach	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 822	1 302	600
Taurinya	434	0	444	620	0	0	2 486	0	0	0	0	53 404	7 256	3 945
Thuès-Entre-Valls	59	0	0	0	0	0	428	0	0	0	0	3 627	1 755	426
Tréviillach	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 923	2 389	1 232
Urbanya	41	0	0	58	0	0	0	0	0	0	0	1 960	1 894	541
Valmanya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 278	1 242	195
Vernet-les-Bains	2 101	0	0	0	0	108 697	78 827	0	0	-26 793	71 877	210 064	68 433	16 089
Villefranche-de-Conflent	319	0	135	0	0	0	6 278	0	0	0	15 664	23 563	6 288	2 484
Vinça	0	0	0	0	0	0	145 402	0	0	0	3 759	136 871	79 656	43 990
TOTAL	22 082	6 739	2 355	17 136	66 700	176 706	565 192	52 200	177 480	-26 793	199 361	1 801 136	584 751	285 106

CLECT : rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

COMPETENCES	CHARGES TRANSFEREES	COÛT 2020	ECART
5.1 COMPETENCES OBLIGATOIRES :			
5.1.1 <u>Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire</u>	0 €	237 767 €	-237 767 €
5.1.1 OT <u>Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ;</u>	199 361 €	460 945 €	-261 584 €
1. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : Mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) sur le territoire intercommunal.	0 €	23 954 €	-23 954 €
5.1.2 <u>Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale</u>			
5.1.2 <u>PLUi</u>	0 €	142 460 €	-142 460 €
1. Constitution de réserves foncières avec recours possible au droit de préemption urbain exclusivement lié aux opérations relevant des compétences de la communauté de communes après délégation expresse des communes.	0 €	4 864 €	-4 864 €
2. Création, aménagement et gestion des sentiers de randonnées pédestres reconnus d'intérêt communautaire	2 355 €	2 800 €	-445 €
3. Actions favorisant l'entretien des berges de rivières en prévention des risques			
4. Création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme et d'appui aux communes en matière de droit du sol, réservé aux communes membres	66 700 €	201 849 €	-135 149 €
5. Actions favorisant la réalisation et l'entretien des pistes et des équipements de Défense des Forêts contre l'incendie (D.F.C.I) du territoire	6 739 €	51 383 €	-44 644 €
6. Numérisation du cadastre des communes membres en vue de créer une banque de données territoriale			
7. Etude, création, aménagement, gestion et entretien de zones d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique ou à vocation mixte (économique et d'habitat) déclarées d'intérêt communautaire	0 €	89 685 €	-89 685 €

CLECT : rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

COMPETENCES	CHARGES TRANSFEREES	COÛT 2020	ECART
5.1.3 <u>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</u>	0 €	-105 514 €	105 514 €
5.1.4 <u>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</u>	0 €	0 €	0 €
5.1.5 <u>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement</u>	0 €	-50 544 €	50 544 €
5.2 COMPETENCES OPTIONNELLES :			
5.2.1 <u>En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement :</u>			
1. Diagnostic sur la ressource en eau du territoire			
2. Fourrière animale	22 082 €	40 161 €	-18 079 €
3. Canal de Bohère	0 €	21 004 €	-21 004 €
5.2.2 <u>En matière de politique du cadre de vie :</u>			
1. Actions favorisant le maintien des services publics ou rendus au public, reconnus d'intérêt communautaire, dans les zones rurales du territoire	0 €	-125 281 €	125 281 €
A. Est déclaré d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2010, la Maison Médicale et de Santé de la commune d'Olette créée par le SIDECO	0 €	-673 €	673 €
B. Est déclaré d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2010, le service de distribution alimentaire par un véhicule de tournée alimentaire du canton d'Olette			
C. Station d'Olette	0 €	12 979 €	-12 979 €

CLECT : rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

COMPETENCES	CHARGES TRANSFEREES	COÛT 2020	ECART
<u>5.2.3 En matière d'équipements culturels et sportifs :</u>			
1. Actions favorisant le maintien de l'école de musique du Conflent	17 136 €	33 924 €	-16 788 €
2. Création, aménagement et gestion d'équipements sportifs reconnus structurants pour l'ensemble de la population du Conflent et déclarés à ce titre d'intérêt communautaire			
A. Est déclaré d'intérêt communautaire la Piscine de Prades	52 200 €	88 993 €	-36 793 €
3. Est déclaré d'intérêt communautaire : la Médiathèque de Prades			
	177 480 €	227 661 €	-50 181 €
4. Soutiens aux actions favorisant le partenariat avec les bibliothèques municipales du territoire intercommunal			
5. Définition et mise en œuvre d'une stratégie de valorisation de patrimoine du territoire			
<u>5.2.4 En matière de politique du logement :</u>			
1. Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	0 €	67 250 €	-67 250 €
2. Mise en œuvre d'Opérations Façades intercommunales	0 €	5 050 €	-5 050 €
<u>5.2.5 Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes</u>			
<u>5.2.6 Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire</u>			
1. la voie communale d'accès à la zone de la Bastide à Olette depuis la RN 116 et permettant l'accès à la Maison du Parc Naturel Régional Catalanes	0 €	151 040 €	-151 040 €

CLECT : rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

COMPETENCES	CHARGES TRANSFEREES	COÛT 2020	ECART
5.3 COMPETENCES FACULTATIVES :			
5.3.1 <u>En matière de politique de l'enfance et de la jeunesse :</u>			
1. Aménagement, création et gestion des structures multi-accueil du territoire intercommunal (crèche / halte garderie) et des activités périscolaires pour l'accueil permanent et occasionnel	176 706 €	641 311 €	-464 605 €
2. Mise en place et gestion d'un relais d'assistantes maternelles (R.A.M.)			
3. Aménagement, création et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)	565 192 €	941 976 €	-376 784 €
4. Contractualisation avec les caisses et organismes compétents			
5. Exploitation et gestion de la restauration scolaire des écoles primaires et maternelles de communes adhérentes, ainsi que du collège Violet de Prades	285 106 €	293 602 €	-8 497 €
6. Construction, entretien et fonctionnement des écoles préélémentaires et élémentaires du territoire. Tout projet de regroupement d'écoles au sein du territoire intercommunal est soumis à l'avis conforme des conseils municipaux des écoles concernées. Les maires des communes d'implantation des écoles recevront délégation du Président de la Communauté afin de le représenter dans les instances scolaires et auprès des parents d'élèves	1 801 136 €	2 162 564 €	-361 428 €

CLECT : rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

COMPETENCES	CHARGES TRANSFEREES	COÛT 2020	ECART
5.3.2 <u>En matière de politique transfrontalière :</u>			
1. Actions en faveur des relations et représentations transfrontalières			
5.3.3 <u>En matière touristique</u>			
1. Elaboration d'une stratégie touristique commune au territoire			
5.3.4. <u>En matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations :</u>			
1. L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique			
5.3.5 <u>Actions en faveur de l'insertion dans l'emploi :</u>			
1. soutien aux associations d'insertion par l'activité économique			
5.3.6 <u>Prise en charge des contributions des communes membres au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours</u>	584 751 €	606 574 €	-21 824 €
5.3.7 <u>Actions culturelles et patrimoniales issues du schéma de développement culturel et patrimonial approuvé par le conseil communautaire, en partenariat avec les acteurs institutionnels du territoire</u>	0 €	-5 524 €	5 524 €

Tarifs et redevance spéciale 2022

L'ensemble des tarifs et modifications sont jointes dans le document annexé.

Certains tarifs sont ajoutés, la redevance spéciale est proposée en hausse conformément à la programmation faite en accord avec la commission Déchets.

Convention de mise à disposition avec la commune de Olette

Suite aux transferts de la compétence scolaire, des conventions de mise à disposition avec les communes ont été établies avec le cas échéant des répartitions de charges entre les communes et la CC dans le cas de bâtiments partagés.

Dans le cas de l'école d'Olette, la chaudière et les frais annexes (combustible, entretien, etc.) faisaient l'objet d'une répartition dans la mesure où l'usage était partagé avec un appartement.

Ledit appartement faisant l'objet de travaux, l'usage de la chaudière est uniquement dédié à l'école depuis le 1^{er} novembre 2021. Par ailleurs, à l'issue des travaux, la chaudière ne sera plus utilisée que par l'école.

Il est proposé par avenant à la présente convention de supprimer la mention relative à la ventilation de crédit, les contrats et factures liés au chauffage seront intégralement transférés à la CC qui procèdera directement à leur règlement.

Questions diverses

- CONVENTION DE PARTICIPATION TRAVAUX SUR LA TOITURE DE L'ÉCOLE D'OLETTE :

Le bâtiment de l'école comprend des appartements dont la gestion est restée communale. Des travaux ont été rendus nécessaires pour un montant de 42 114€HT. Ces travaux ont été financés à 50%. Le reste à charge de 21 057,13€HT est réparti entre la Communauté de communes et la Commune d'Olette pour 50% chacun.

Afin de pouvoir percevoir la participation de la commune d'Olette pour les 10 528€ restant à sa charge, il est proposé de conventionner avec la commune.

- SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE J. PETIT CLASSE DE NEIGE :

Dans le cadre des transferts de charges la commune de Prades avait transféré les charges et recettes induites par l'organisation de la classe de neige. La CC procédait ainsi au paiement de la location et à l'encaissement des recettes des familles en 2019.

Du fait de la complexité de gestion comptable, ces paiements et encaissements ont été remplacés par le versement d'une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de 13 000€ pour 2021.

Questions diverses

- PACTE FISCAL ET FINANCIER PROPOSITION KPMG :

Suite au séminaire de septembre, il a été décidé de poursuivre la démarche et d'établir un diagnostic financier et fiscal du territoire intercommunal. Après échanges, le Cabinet KPMG nous propose la méthodologie suivante pour l'établissement du diagnostic :

Traitement des données financières et fiscales du territoire : analyse des situations individuelles via l'examen des indicateurs suivants :

- ressources communales avec une analyse de la « richesse » communale (Analyse de la structure des ressources, des potentiels fiscaux communaux, de la mobilisation de ce potentiel fiscal, bilan des DGF communales et communautaires depuis 2017, analyse des ressources fiscales ou de gestion spécifique)
- principales composantes des charges (personnel, charges à caractère général, charges financières,...) et le taux de rigidité des charges
- poids et l'évolution des reversements communautaires sur les budgets communaux
- dynamique des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de 2017 à 2020
- analyse des soldes intermédiaires de gestion de 2017 à 2020 (excédent brut de fonctionnement, épargne brute et épargne nette)
- niveau des dépenses d'équipement de 2014 à 2020, avant et après aides extérieures (dotations, subventions)
- endettement et la capacité de désendettement

Questions diverses

- PACTE FISCAL ET FINANCIER PROPOSITION KPMG (suite) :
 - Présentation des analyses en comparant les données des 45 communes
 - Intégration de la situation de la CC en la comparant aux situations communales et à la situation d'un panel d'EPCI comparables

Bilan de la solidarité communautaire

- « bilan » des ressources fiscales mises en commun dans le panier communautaire (ressources communautaires levées par territoire communal diminuées des reversements obligatoires)
- bilan des reversements directs (AC dérogatoires au droit commun, FPIC dérogatoire, fonds de concours)
- bilan de la solidarité exercée via le développement des services et équipements communautaires (selon analytique communautaire des charges et recettes des services)
- Présentation de ces éléments en complément des éléments d'analyse

Entretiens individuels avec les communes (option) Proposition d'échange avec les communes, il faudra déterminer si oui ou non nous retenons cette option, objectif des entrevues d'une durée de 45 min à 2h (téléphone ou visio)

- partager la situation individuelle de la commune à partir d'une fiche individuelle qui lui sera remise à cette occasion

Questions diverses

- PACTE FISCAL ET FINANCIER PROPOSITION KPMG (suite) :
 - identifier les facteurs conjoncturels / exceptionnels expliquant certaines données (et pouvant conduire à des retraitements pour les besoins de l'analyse)
 - répondre aux questions autour de la démarche de « pacte financier »
 - interroger sur leurs attentes en termes de « solidarité communautaire »

Etablissement du rapport d'analyse et restitution

- Présentation de ce rapport aux élus de la façon la plus partagée possible

À l'issue de cette phase de diagnostic, il appartiendra aux élus de déterminer si l'élaboration du pacte financier et fiscal est retenue.

Détail des coûts :

Phase 1 : Diagnostic financier intercommunal : 10 980,00 €TTC

Phase 1 : option entretien 45 communes : 6 150,00 €TTC